

2LC INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 138.111 euros

Siège social : 16 rue de la Garenne
44700 ORVAULT

909 834 228 RCS NANTES

* * * * *

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Les soussignés :

- **Monsieur Kévin DUPUY**
Détenant cent vingt-quatre mille trois cents actions, ci **124.300 actions**

- **La société BS INVEST**
Représentée par **Monsieur Benoît SIGOIGNET**
Détenant cinquante actions, ci **50 actions**

- **Monsieur Benoît SIGOIGNET**
Détenant treize mille huit cent soixante-et-une actions, ci **13.861 actions**

Soit les trois seuls associés de la Société 2LC INVEST, détenant ensemble 138.111 actions, soit la totalité des actions émises par ladite Société.

Statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de commerce et de l'article 31 des statuts, étant déclaré à ce titre que l'ordre du jour de la présente réunion et le projet des décisions ci-après ont été communiqués aux associés préalablement à la présente réunion et qu'il a été fait droit à l'ensemble des demandes de chaque associé dans le cadre de son droit à l'information, chaque associé reconnaissant avoir disposé des pièces et informations nécessaires lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets de décisions soumis,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- **Transformation de la Société en Société à responsabilité limitée ;**
- **Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;**
- **Désignation de la Gérance ;**
- **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

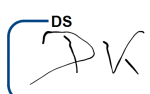

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies,

Décident à l'unanimité en application des dispositions des articles L 225-244 et L 225-245 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 227-1 alinéa 3 du même Code, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter de ce jour inclusivement.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

L'objet social de la Société, sa durée, sa dénomination, son siège social et son régime d'imposition resteront inchangés.

Le capital social restera fixé à la somme de 138.111 € (cent trente-huit mille cent onze euros). Il sera désormais divisé en 138.111 (cent trente-huit mille cent onze) actions de 1,00 € (un euro) chacune, numérotées de 1 à 138.111 inclus, entièrement libérées, qui seront attribuées aux associés actuels en échange des 138.111 actions qu'ils possèdent.

Les fonctions de Président exercées par M. Kévin DUPUY prendront automatiquement fin à compter de ce jour, du fait de la transformation.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés,

Prenant acte des décisions qui précèdent,

Adoptent à l'unanimité article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa forme nouvelle de Société à responsabilité limitée, qui entrera en vigueur à compter de ce jour inclusivement.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés,

Décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Gérant de la Société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour inclusivement :

Monsieur Kévin DUPUY
Né le 14 janvier 1988 à NANTES (44)
De nationalité française
Demeurant (...)

Monsieur Kévin DUPUY déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, ni d'aucune mesure aux dispositions quelconques s'opposant à l'exercice par lui des fonctions de Gérant de la Société.

Il exercera son mandat de Gérant conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et aux statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

QUATRIÈME DÉCISION


Les associés,

Décident, à l'unanimité, que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 30 septembre 2026, n'aura pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

Les comptes dudit exercice et de ceux qui suivront seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

La collectivité des associés **statuera** sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée. Elle statuera par ailleurs sur le quitus à donner au Président de la Société sous son ancienne forme.

Les bénéfices de l'exercice en cours et de ceux qui suivront seront attribués, affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de sociétés à responsabilité limitée.

CINQUIÈME DÉCISION

Les associés,

En conséquence des décisions qui précèdent,

Constatent, à l'unanimité, la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée, effective à compter de ce jour inclusivement.

SIXIÈME DÉCISION

Les associés **donnent** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de signification ou autre qu'il appartiendra.

* * * * *

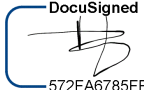


Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis à la Gérance qui le reconnaît.

Les soussignés conviennent expressément et requièrent du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé **par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »** en application des articles 1366 et suivants du Code civil.

Les soussignés se dispensent réciproquement et dispensent le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire. En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par chaque soussigné que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires.
- Le présent acte aura date certaine et entrera en vigueur à la date de signature par le dernier en date des signataires.

Les Associés	Signatures
<p>Monsieur Kévin DUPUY La Gérance</p>	<p>« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »</p> <p>DocuSigned by:  572FA6785FE94D5... 03-03-2026 17:42:17 CET</p>
<p>La SARL BS INVEST Pour la Société M. Benoît SIGOIGNET</p>	<p>DocuSigned by:  10FE1580641349D... 02-03-2026 02:50:10 PST</p>
<p>Monsieur Benoît SIGOIGNET</p>	<p>DocuSigned by:  10FE1580641349D... 02-03-2026 02:50:10 PST</p>